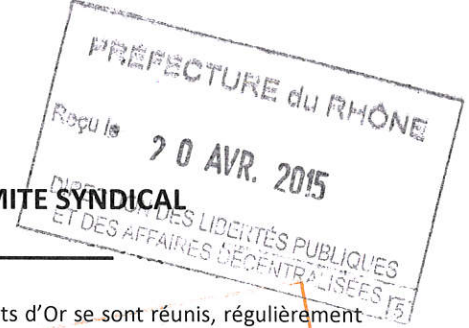


SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Le 25 mars 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 9 mars 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **32** Nbre de membres présents (quorum): 22
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Nbre de voix délibératives : 29



Etaient présents :

COM. URBAINE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE

COLLONGES : Françoise MAUPAS, François FOULON

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU :

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET

SAINT-GERMAIN :

CONSEIL GENERAL DU RHONE : Charles BRECHARD

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER

COUZON : Gérard DARDET,

LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZOYER

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Gérard KECK, Bernard COQUET

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER

Ont donné pouvoir : Marc GRIVEL à Max VINCENT, Olivier PERROT à Eric MAZOYER, Christian COLOMBO par Gérard DARDET

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Eric MAZOYER

Opération pilote FDCR-GIC-SMMO pour la gestion des habitats/biodiversité et le maintien de la valeur agronomique du micro-parcellaire

Dans le cadre de la gestion des espaces naturels et agricoles du massif des Monts d'Or, le Syndicat Mixte des Monts d'Or met en œuvre un plan de gestion qui se décline de l'échelle du massif à l'échelle de secteurs géographiques ou de parcelles.

A l'échelle du massif c'est principalement l'équilibre entre espaces boisés et espaces ouverts (agricoles ou non) qui est géré au travers notamment:

- + de conventions de partenariats passées avec les agriculteurs (entre 200 et 275 ha par an) pour le maintien d'une activité agricole dans des espaces à enjeux et susceptibles d'abandon,
- + de conventions de partenariats passées avec les associations de chasse regroupées au sein du GIC (entre 8 et 25 ha par an) pour le maintien de prairies, le plus souvent par broyage, pour des parcelles plus petites, dispersées,
- + de conventions de partenariats passées avec la FDCR, le GIC, la MFR d'Anse,
- + d'interventions en régie par broyage par le SMMO,
- + d'interventions demandées par le SMMO aux brigades vertes à la débroussailleuse pour les parcelles non mécanisables.

Des parcelles comportant des espèces à caractères patrimoniales (orchidées, rosa gallica, filipendule vulgaire, ...) qui font l'objet de cahiers des charges spécifiques élaborés en lien avec les associations locales de protection de la nature.

Dans le cadre des opérations pilotes réorganisation foncière et reconstitution d'unité foncière agricole, ou des acquisitions foncières du syndicat, le SMMO poursuit dans la voie de la diversification des modalités de gestion pour améliorer la gestion des lisières, favoriser le développement d'espaces intercalaires entre cultures et boisement, profiter de la diversité des surfaces des parcelles pour gérer des « micro parcelles » qui contribuent fortement à la biodiversité des espaces

Cette action rentre totalement dans le cadre des réflexions et des actions menées par la FDCR, notamment pour la mise en œuvre du schéma départementale de vocation cynégétique.

La modernisation des matériels agricoles, se traduit par une impossibilité de plus en plus grande d'intervenir sur des parcelles de petites surfaces, aux accès longs ou étroits.

Dans ce contexte une opération pilote de développement des actions de gestion de la diversité des habitats est **mise en œuvre avec les acteurs locaux**. Elle s'appuierait sur :

- + une convention cadre qui associe le SMMO, la FDCR, le GIC, la MFR d'Anse (ou autres structures d'apprentissage-formation équivalentes) pour piloter le projet de gestion
- + une acquisition de matériel adapté à la gestion d'un « micro parcellaire » dispersé, partagé par les associations de chasse, avec une logistique assurée par le GIC des Monts d'Or
- + les cahiers des charges établis par la FDCR ou les associations locales en fonction des enjeux,

Un comité technique de pilotage et de suivi sera mis en place. Il regroupera le SMMO, la FDCR, le GIC.

Si nécessaire et dans l'esprit d'une mise en commun de moyens, il pourra être prévu un élargissement de l'utilisation du matériel à un territoire plus vaste ou toute solution adaptée à l'optimisation de ce dispositif.

Cette convention cadre permettrait d'assurer la pérennité du projet et de pallier aux difficultés qui pourraient être rencontrées (disponibilité des bénévoles, formation, gestion de surfaces significatives quantitativement et qualitativement, gestion économique des interventions pour anticiper le renouvellement du matériel, reprise du matériel en cas d'échec...).

La convention cadre prévoira un partenariat financier pluriannuel (estimé à 3 000 €/an) au moins sur la durée de l'emprunt (6 ans) permettant de lancer une opération qui doit pouvoir se renouveler au-delà de la durée de vie du matériel.

Le financement se ferait sur le budget prévisionnel consacré aux dispositifs de conventions de partenariat passées avec le GIC des Monts d'Or «vitesse de croisière hors opérations pilotes» et estimé au regard des participations financières actuelles.

C'est une opération pilote qui ne sera pas facile à conduire mais qui doit avoir valeur d'incitation et d'exemple d'organisation de la gestion par des acteurs locaux, autour d'un projet de gestion partagé, avec des coûts maîtrisés.

Il est également important dans le cadre du plan d'action PSADER PENAP que des actions de ce type soient soutenues. Elles sont menées avec les acteurs locaux qui interviennent directement sur le territoire, qui ont une réelle responsabilité de gestion et qui doivent renforcer les interventions en faveur de la diversité des habitats, des cultures et des milieux

Après en avoir débattu, le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président du Syndicat Mixte des Monts d'Or à signer une convention dans le cadre d'une opération pilote FDCR-GIC-SMMO.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

